

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1979)

Vorwort: Introduction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION

De nouveaux conflits qui éclatent en Asie, d'autres qui s'aggravent en Afrique, des troubles qui secouent l'Amérique latine, des flambées de violence qui embrassent épisodiquement certains pays du Moyen-Orient : tout au long de l'année 1979, ces situations génératrices de calamités ont placé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) devant des tâches multiples et difficiles, rendues souvent plus ardues par des obstacles nés de l'incompréhension des hommes et des nations.

En effet, dans l'accomplissement de sa mission humanitaire, le CICR ne reçoit pas toujours des autorités toutes les facilités qu'il serait en droit d'attendre. Il est vrai que la méconnaissance des principes et des fondements de cette mission semble favoriser, au mieux, l'indifférence et, au pire, l'hostilité. Rien, pourtant, ne justifie la moindre méprise quant au rôle du CICR : en sa qualité d'institution neutre agissant en temps de guerre, de guerre civile, de troubles intérieurs ou de tensions internes, il s'efforce de soulager les souffrances des victimes de ces conflits en leur assurant protection et assistance. C'est là non seulement son devoir, mais aussi son droit, — un droit que lui ont conféré et reconnu solennellement la quasi-totalité des Etats du monde signataires des Conventions de Genève.

Le CICR est, souvent, la seule organisation autorisée à franchir les fronts pour venir en aide aux blessés, civils ou militaires, réconforter les prisonniers et les détenus, distribuer des secours alimentaires et médicaux. Certes,

il exerce ses activités avec l'accord des autorités en place dans les pays d'intervention ; mais il n'en demeure pas moins qu'il ne peut tolérer aucune transgression à ses principes. Jaloux d'une indépendance maintenue depuis plus d'un siècle dans l'intérêt des victimes, il fait abstraction de toute considération politique. Il ne reconnaît pas de frontières, — qu'elles soient géographiques, raciales, religieuses, sociales ou politiques.

Beaucoup, mais pas assez...

Malgré les difficultés rencontrées, le CICR a fait, en 1979, à la fois beaucoup et pas assez pour panser les blessures physiques ou morales, nourrir les affamés, loger les sinistrés, réconforter les familles séparées.

Beaucoup, quand on saura que l'assistance qu'il a fournie dans 45 pays s'est élevée à 30 040 tonnes de secours représentant une valeur de 55 millions de francs suisses, contre 17 400 tonnes et 40 millions de francs en 1978. Beaucoup, aussi, puisque, pour mener à bien toutes les tâches consécutives à l'ampleur prise par ses activités, le CICR a disposé, tant à son siège à Genève que sur le terrain, d'un effectif qui a passé de 390 personnes en janvier à 562 personnes en décembre, soit une augmentation d'environ 50% par rapport à décembre 1978, sans compter le très nombreux personnel médical et paramédical mis à sa disposition par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, notamment en Thaïlande.

Pas assez, cependant, si l'on considère que le CICR n'a pas toujours pu développer, comme il l'aurait souhaité, son action d'assistance, mais surtout de protection en faveur de tous ceux qui en avaient besoin. En Rhodésie, par exemple, ses activités ont été parfois interdites dans des régions déterminées et les portes de certaines prisons lui sont restées fermées. Pour ce qui est des visites aux détenus «politiques», elles ont bénéficié en 1979 à quelque 7100 personnes emprisonnées, un chiffre important mais inférieur à celui des personnes visitées l'année précédente (plus de 28 700). Il faut toutefois préciser que le CICR exerce cette dernière activité en marge du droit international humanitaire et qu'en 1979 il a été obligé de concentrer l'essentiel de ses forces et de ses ressources financières sur des situations de conflits armés couvertes par les Conventions de Genève de 1949.

Contraintes, entraves ou difficultés n'ont pas empêché le CICR d'être actif, en 1979, dans une cinquantaine de pays, soit par le truchement de délégations permanentes, soit par les missions itinérantes de ses délégués. Le présent Rapport donne un aperçu de son activité dans le monde et au siège. Nous en résumons ici l'essentiel.

Activités dans le monde...

AFRIQUE

En Afrique, l'intensification des conflits armés a conduit le CICR à accroître ses activités, bien que son champ d'intervention soit resté le même qu'en 1978. Dans le cadre du **conflit rhodésien**, l'action du CICR s'est développée en Rhodésie même, ainsi que dans les pays dits de «première ligne»: Botswana, Mozambique et Zambie, où s'étaient réfugiés des dizaines de milliers de ressortissants rhodésiens ayant quitté leur pays en raison des événements. Devant la dégradation de la situation au début de l'année, le CICR a lancé à toutes les parties au conflit un appel d'une rare vigueur, dénonçant les exactions commises de part et d'autre, rappelant les principes fondamentaux du droit international humanitaire et le respect dû aux civils et combattants capturés et insistant sur la nécessité de permettre à ses délégués de mener librement leurs activités de protection et d'assistance. L'aide matérielle fournie par le CICR durant l'année s'est élevée à 3108

tonnes représentant une valeur de 2 783 869 francs suisses. Les secours médicaux ont totalisé 230 456 francs suisses. Quant aux équipes médicales, elles ont effectué 24 000 consultations, 29 900 vaccinations et 771 opérations chirurgicales.

En **Zambie**, le CICR s'est employé principalement à aider les réfugiés dans les camps de la ZAPU («Zimbabwe African People's Union»), tant sur le plan médical que matériel. Au **Botswana**, son action en faveur des réfugiés a été surtout de type médical dans les camps de Dukwe, Selebi Pikwe et Francistown. Au **Mozambique**, le CICR a poursuivi son assistance médicale en faveur des amputés de guerre de la ZANU («Zimbabwe African National Union») et il a octroyé un soutien matériel à la structure hospitalière du gouvernement pour l'aider à faire face à l'accroissement de ses tâches en raison du conflit rhodésien. Dans ces trois pays, les secours fournis par le CICR ont représenté 1132 tonnes pour un montant de 3 685 633 francs suisses; quant à l'assistance médicale, elle s'est chiffrée à 518 462 francs suisses.

En **Angola**, le CICR s'est préoccupé de la situation des personnes déplacées dans les provinces du centre et du sud du pays où opéraient des mouvements armés d'opposition. Quelques secours d'urgence ont été distribués tandis qu'une action d'assistance de plus grande envergure était mise sur pied en collaboration avec la Croix-Rouge angolaise. Sur le plan médical, le CICR a envoyé une équipe de spécialistes au centre des amputés de guerre de Bomba Alta, dans la province de Huambo. Inaugurée en août, cette action a permis d'équiper en prothèses une trentaine de personnes jusqu'à la fin de l'année. Le matériel médical fourni à ce centre a représenté une somme de 278 300 francs suisses.

En **Afrique du Sud**, le CICR a poursuivi son action de protection en faveur des prisonniers de sécurité condamnés et des personnes détenues à titre préventif en vertu de la section 10 de l'**«Internal Security Amendment Act»**. Parallèlement, il a continué ses démarches pour obtenir l'accès aux autres catégories de détenus pour motif politique ou de sécurité, incarcérés en Afrique du Sud ou en **Namibie/Sud-Ouest africain** par les autorités sud-africaines. Ces démarches n'ont cependant entraîné aucun progrès en 1979.

Dans le cadre du conflit entre l'Ouganda et la Tanzanie, le CICR a développé une importante activité de protection. En **Ouganda**, ses délégués ont visité, de

mai à fin décembre, 18 centres de détention, soit 4500 détenus environ. Une action d'assistance matérielle a également été menée en faveur des personnes déplacées dans les camps situés sur la frontière tanzanienne et dans divers hôpitaux. De plus, 52,5 tonnes de médicaments et de matériel médical, représentant une valeur de 1 429 000 francs suisses, ont été fournis aux hôpitaux et aux dispensaires. En **Tanzanie**, 795 prisonniers de guerre, dont 741 ougandais, ainsi que 482 combattants tanzaniens blessés, ont été visités par les délégués du CICR au cours de deux séries de visites, en juin et en août. En outre, une action d'assistance a été menée en faveur des personnes déplacées.

En **Ethiopie**, le CICR a poursuivi son assistance aux victimes des conflits armés en Erythrée et en Ogaden par des distributions de secours médicaux et matériels, en collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne et la «Relief and Rehabilitation Commission». Il a également fait bénéficier de son assistance les populations des provinces du Tigré et du Gondar. Au total, il a remis 1336 tonnes de secours d'une valeur de 2 143 000 francs suisses. Par ailleurs, conformément aux engagements qu'il avait pris en 1978, le CICR a réalisé le projet d'atelier de prothèse et de physiothérapie pour invalides de guerre du centre de Debré Zeit, près d'Addis-Abeba. Il a mis à disposition du centre une équipe de 5 spécialistes, monté un atelier pour la fabrication de matériel d'appareillage et formé le personnel local. Cette assistance s'est élevée à 320 000 francs suisses environ. En **Somalie**, malgré les démarches effectuées tout au long de l'année, le CICR n'a pas pu visiter les prisonniers de guerre éthiopiens, sauf dans un seul cas particulier. Enfin, le CICR a poursuivi, au **Soudan**, son action en faveur de victimes des hostilités en Erythrée. Une assistance médicale a été apportée principalement à l'hôpital de Kassala, où le CICR a pris en charge le contrôle des activités médicales, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse et en accord avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), ainsi qu'au centre de réhabilitation de Port-Soudan, où sont soignés des paraplégiques, des hémiplégiques et des blessés aux combats.

Engagé depuis 1978 dans le conflit interne du **Tchad**, où il a ouvert deux délégations (l'une à N'Djamena et l'autre à Faya-Largeau), le CICR a poursuivi, en 1979, ses activités de protection en faveur tant des prisonniers en mains du FROLINAT que de ceux détenus par les

autorités tchadiennes. Il les a aussi étendues aux prisonniers faits à la suite des combats dans la capitale et dans divers points du pays. Dans les provinces du BET (Borkou-Ennedi-Tibesti), ses délégués ont effectué une soixantaine de visites à plus de 1200 prisonniers de guerre. A N'Djamena, une dizaine de visites dans 3 lieux de détention ont permis de voir une quarantaine de prisonniers. Par ailleurs, le CICR a organisé le rapatriement des internés civils détenus respectivement par les FAN (Forces armées du Nord) à Abéché et par le FROLINAT dans les provinces du BET. Ces opérations ont porté au total sur quelque 2150 personnes. Sur le plan de l'assistance, le CICR a distribué 1096 tonnes de secours divers d'une valeur de 1 465 500 francs suisses; sur ce total, 399 tonnes, d'un montant de 734 500 francs, représentaient des secours remis aux prisonniers de guerre du BET. En outre, 23 tonnes de médicaments d'une valeur de 785 000 francs environ, ont été distribuées, dont 2,3 tonnes d'une valeur de 128 500 francs en faveur des prisonniers de guerre du BET.

Au **Zaïre**, les efforts du CICR ont porté principalement sur le développement de ses activités de protection. Après des visites aux lieux de détention du Shaba, — près de 2900 détenus visités dans 60 lieux —, il a entrepris des démarches en vue d'étendre son action à d'autres provinces. A la fin de l'année, il avait reçu des autorités zaïroises un accord de principe pour visiter toutes les prisons civiles et militaires, ainsi que les cachots de la gendarmerie. Seul l'accès aux lieux de détention dépendant du Centre national de Documentation, c'est-à-dire les services de sûreté, n'avait pas encore été obtenu.

Enfin le CICR a continué de suivre l'évolution du conflit du **Sahara occidental**, en maintenant des contacts avec toutes les parties concernées aux fins d'exercer ses activités conventionnelles en faveur de l'ensemble des victimes du conflit, en particulier des prisonniers de guerre. Toutefois, les nombreuses démarches faites n'ont eu de résultat qu'en Mauritanie, où le CICR a pu effectuer, en juillet, une nouvelle visite aux prisonniers du Front Polisario détenus par les Forces armées mauritanienes.

AMÉRIQUE LATINE

En Amérique latine, le CICR a développé une importante action dans le cadre du conflit nicaraguayen,

principalement au Nicaragua, mais aussi dans les pays limitrophes (Honduras, Costa Rica, El Salvador, Guatemala), où des ressortissants nicaraguayens avaient trouvé refuge.

Au **Nicaragua** même, le CICR a exercé son activité traditionnelle de protection tant pendant la période de combats qui a précédé le changement de régime qu'après l'arrivée au pouvoir de la Junta de reconstruction nationale. Lors des journées de transition, ses délégués se sont rendus dans les principales prisons de Managua pour veiller à ce que les libérations de détenus incarcérés sous l'ancien régime ne soient pas accompagnées d'actes de violence. En collaboration avec la Croix-Rouge du Nicaragua, ils ont aménagé, dans les villes principales, des zones d'accueil où ont trouvé refuge notamment des groupes de gardes nationaux qui avaient déposé leurs armes, ainsi que leurs familles et d'autres civils. En résumé, sous l'ancien régime, 82 visites ont été effectuées dans 24 lieux groupant 748 détenus; après le changement de gouvernement, 248 visites dans 109 lieux de détention ont permis de voir quelque 6400 détenus. Parallèlement, le CICR a entrepris une action d'assistance de grande envergure en faveur de la population civile. Des convois routiers ont été organisés, en collaboration avec la Société nationale, pour acheminer des vivres et des médicaments dans les localités touchées par les combats. De janvier à mai, 989 tonnes de secours divers (dont 600 tonnes de vivres, don de la Communauté économique européenne) ont été distribués, pour un montant de 1 187 697 francs suisses. Par la suite, pour faire face aux besoins en constante augmentation et vu les difficultés d'approvisionnement, par voie terrestre, de la ville de Managua, le CICR a organisé, du 19 juin au 16 août, un pont aérien qui a permis d'acheminer en 114 vols 2082 tonnes de secours. A mesure que les conditions de sécurité s'amélioraient, le pont aérien a été remplacé par des convois routiers et maritimes. Au total, plus de 7400 tonnes de secours, représentant une valeur de 7 500 000 francs suisses, sont parvenues au Nicaragua pendant la période d'urgence des mois de juin, juillet et août. Sur le plan médical, outre la distribution de médicaments et de matériel divers, le CICR s'est notamment occupé, au cœur des combats, de l'évacuation des blessés, toujours en collaboration avec la Croix-Rouge nicaraguayenne et avec des organismes d'entraide. L'aide médicale fournie par le CICR a représenté un montant de 884 728 francs suisses. Quant

aux secours médicaux provenant de donations, ils sont estimés à plus de 1 030 000 francs.

Le CICR a suivi également l'évolution de la situation à **El Salvador** et en **Bolivie**, pays qui ont connu des troubles. Il a octroyé à la Croix-Rouge bolivienne un soutien financier de l'ordre de 66 000 francs suisses pour l'achat de matériel médical. Pour ce qui est de la Croix-Rouge salvadorienne, le CICR a préparé, en collaboration avec la Ligue, un plan visant à développer sa capacité opérationnelle.

Enfin, le CICR a poursuivi son action de protection en Argentine, au Chili, en Colombie, à El Salvador et au Paraguay, en faveur des personnes détenues pour motif de sécurité. En outre, il a obtenu du gouvernement de Montevideo l'autorisation d'étendre son action de protection dès 1980 à l'Uruguay. En **Argentine**, les délégués du CICR ont effectué 38 visites dans 25 lieux de détention où se trouvaient environ 2200 personnes. En **Colombie**, 45 visites à 26 lieux de détention ont permis de voir quelque 550 détenus. A **El Salvador**, après le changement de régime survenu au mois d'octobre, les délégués ont visité la presque totalité des lieux de détention civils et militaires et ils ont eu accès à des détenus sous interrogatoire, prévenus ou condamnés. Des visites ont été effectuées également aux lieux de détention au **Chili** et au **Paraguay**. En outre, le CICR s'est préoccupé, en Argentine et au Chili, du sort des personnes portées disparues, soumettant aux autorités des listes pour enquête.

ASIE

En Asie, l'année a été marquée par une augmentation sensible de l'engagement du CICR, en particulier en raison de deux conflits: celui opposant la République populaire de Chine et la République socialiste du Viet Nam et celui du Kampuchéa.

Pour ce qui est du **conflit sino-vietnamien**, des délégués du CICR se sont rendus tant en Chine qu'au Viet Nam, où ils ont visité les prisonniers de guerre aux mains de chaque partie. A la fin des hostilités, cinq opérations de rapatriement des prisonniers de guerre vietnamiens et chinois ont eu lieu entre le 21 mai et le 21 juin, sous les auspices des Sociétés nationales des deux pays et en présence de délégués du CICR. Par ailleurs, les personnes déplacées des six provinces vietnamiennes parti-

culièrement touchées par les combats ont bénéficié d'une assistance médicale du CICR (256 500 francs suisses) ainsi que d'une aide alimentaire de la CEE (environ 6 925 000 francs suisses) acheminée par l'intermédiaire du CICR.

Le **conflit du Kampuchéa** a conduit le CICR à mettre sur pied, conjointement avec l'UNICEF, une vaste opération d'assistance matérielle et médicale qui s'est développée aussi bien au Kampuchéa qu'en Thaïlande, où des dizaines de milliers de Kampuchéens étaient venus chercher refuge. Commencée le 9 août par un premier envoi de médicaments et d'équipements médicaux à Phnom Penh, l'action a pris une grande ampleur à partir du mois d'octobre, sur la base d'un programme conjoint que le CICR et l'UNICEF ont soumis aux autorités de la République populaire du Kampuchéa. A fin décembre, 37 428 tonnes de secours (dont 34 000 tonnes de vivres), représentant une valeur de 16 millions de dollars environ, avaient été acheminés au Kampuchéa. La majeure partie des vivres, soit quelque 30 000 tonnes, a été fournie par le Programme alimentaire mondial (PAM). Sur ces 37 428 tonnes de secours, 36 290 tonnes ont été transportées par avions et bateaux affrétés exclusivement par l'action conjointe. Pour le solde, soit 1138 tonnes, le transport a été organisé par les donateurs eux-mêmes. Sur le plan médical, des médicaments et des équipements médicaux d'une valeur de 669 000 francs suisses sont parvenus au Kampuchéa par le canal du CICR.

En Thaïlande, le CICR devait, dès le mois d'octobre, et sur requête des autorités, d'une part, développer, conjointement avec l'UNICEF, une action d'assistance alimentaire et médicale à la frontière et, d'autre part, en collaboration avec les agences volontaires, coordonner l'action médicale dans les camps sous contrôle du HCR. Au total, 20 070 tonnes de secours, dont 19 500 tonnes de vivres, ont été acheminés à la frontière jusqu'à fin décembre. La majeure partie, soit 13 220 tonnes, a été fournie par le PAM. On évalue à environ 350 000 le nombre de personnes ayant bénéficié de ces secours, qui ont représenté une valeur totale de 5 628 000 dollars. L'action médicale, qui a nécessité un grand développement en effectifs et en équipements, s'est déroulée à la fois dans les camps et le long de la frontière. Deux hôpitaux de 1000 lits chacun ont été installés à Khao-I-Dang. Des équipes mobiles ont été disposées le long de la frontière pour recueillir les malades et les blessés et les

transférer dans les hôpitaux. Cette tâche a pu être menée à bien grâce à un appui massif des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, qui ont mis du personnel médical et paramédical à disposition du CICR, et des agences volontaires. L'assistance médicale en Thaïlande, y compris à la frontière, s'élevait, à la fin de l'année, à 5 552 000 francs suisses, dont 3 269 000 francs représentant des dons en nature provenant des Sociétés nationales et d'autres donateurs.

Sur un autre plan, le sort des **réfugiés et personnes déplacées en Asie du Sud-Est** a vivement ému le CICR qui, en collaboration avec la Ligue et le HCR, est intervenu pour proposer des plans d'action et offrir ses services à la communauté internationale. Trois appels ont été lancés les 12 janvier, 15 juin et 28 juin. En outre, lors de la conférence des 20-21 juillet, à Genève, le CICR a fait savoir qu'il était prêt à apporter son concours, par l'entremise de son Agence centrale de recherches (ACR), dans les domaines du recensement, de la recherche des personnes disparues et de l'échange de nouvelles. Par ailleurs, le CICR et la Ligue ont constitué un «groupe d'intervention» de la Croix-Rouge internationale chargé d'harmoniser leurs actions respectives en Asie du Sud-Est. Pour financer leur programme conjoint, les deux institutions ont lancé un appel de fonds portant sur 22 751 500 francs suisses. Sur ce montant, 1 475 500 francs étaient destinés à couvrir le support technique et matériel de l'ACR, le reste servant à financer les activités des Sociétés nationales concernées.

En 1979, le CICR a également développé d'autres activités en Extrême-Orient. Au **Viet Nam**, il a organisé des rapatriements de résidents étrangers n'ayant pas de représentation diplomatique dans le pays. En **Malaisie** et en **Indonésie**, il a poursuivi son action de protection en cherchant à l'étendre à de nouvelles catégories de détenus «politiques». Aux **Philippines**, il a continué à apporter son soutien à la Croix-Rouge nationale dans son action en faveur des personnes déplacées à Mindanao. A **Timor-Est**, il a entrepris, en collaboration avec la Croix-Rouge indonésienne, un programme d'assistance alimentaire et médicale d'urgence en faveur d'environ 60 000 personnes déplacées.

Dans le **sous-continent indien**, le CICR a apporté son soutien à une action d'assistance menée par le Croissant-Rouge pakistanaise en faveur de quelque 3000 Afghans réfugiés dans le nord du Pakistan. Par ailleurs, il a fourni son assistance technique dans le cadre des rapatriements

de Biharis du Bangladesh vers le Pakistan. Suite aux changements intervenus en **Afghanistan**, le CICR a offert à quatre reprises ses services aux autorités de Kaboul.

MOYEN-ORIENT

Au Moyen-Orient, le CICR a été principalement actif dans le cadre du conflit israélo-arabe et du conflit interne libanais. En **Israël et dans les territoires occupés**, le CICR a poursuivi ses visites aux détenus sous interrogatoire ainsi qu'à d'autres détenus (condamnés, prévenus, personnes en détention administrative). Ses délégués ont eu accès à 1176 détenus de la première catégorie et à quelque 3100 détenus des autres catégories. L'assistance qui leur a été fournie, de même qu'à leurs familles, a représenté un montant global de 376 600 francs suisses. Par ailleurs, le CICR a organisé des passages aux lignes de démarcation entre les territoires occupés et les pays arabes limitrophes en faveur d'étudiants, de visiteurs, de pèlerins, de personnes retrouvant leurs familles et de détenus libérés. En ce qui concerne les activités menées dans le cadre de la III^e Convention, elles avaient trait aux séquelles de l'intervention israélienne dans le sud du Liban, en mars 1978. Le CICR s'est ainsi chargé du rapatriement vers le Liban de 14 personnes capturées par les Forces armées israéliennes et internées sous décret administratif. En outre, il a visité un prisonnier de guerre israélien détenu par le «Front populaire de Libération de la Palestine — Commandement général» (FPLP-CG). Après accord des deux parties concernées, FPLP-CG et autorités israéliennes, une libération simultanée du soldat israélien et de 76 détenus civils arabes a été organisée par le CICR et s'est déroulée sous ses auspices.

Le calme relatif qui a régné en 1979 au **Liban** n'a pas nécessité d'interventions importantes du CICR. Des actions limitées ont été menées dans le domaine médical, en relation surtout avec la situation dans le sud du pays, qui a été à plusieurs reprises le théâtre d'opérations armées israéliennes et d'affrontements internes entre différentes parties. Les médicaments et le matériel médical acheminés au cours de l'année au Liban ont représenté un montant de 570 035 francs suisses. Quant à l'assistance matérielle, elle a consisté principalement en quelques distributions de secours aux communautés

et familles particulièrement touchées par les événements. Elle s'est élevée à 283 tonnes (dont 205 tonnes de vivres) pour une valeur de 1 424 052 francs suisses.

En **Jordanie**, à la suite de l'autorisation accordée par les autorités, le CICR a effectué deux séries de visites aux lieux de détention, la première en février et la seconde en octobre.

En **Iran**, le CICR est intervenu, d'abord sous l'ancien régime, en faveur des détenus «politiques» ou des personnes arrêtées en vertu de la loi martiale, ensuite, après le changement survenu en février, en faveur des personnes arrêtées en relation avec les événements.

En **République arabe du Yémen**, le CICR a développé une action d'assistance en faveur de quelque 45 000 personnes déplacées en raison des troubles survenus dans la zone frontalière avec la République démocratique et populaire du Yémen.

Les activités au siège

Toutes les activités déployées par le CICR sur le terrain nécessitent l'existence, au siège, d'une structure et de services à même de les planifier, de les soutenir et de les contrôler. La structure au siège se compose de cinq départements: Opérations, Doctrine et Droit, Agence centrale de recherches, Personnel, Finances et Administration.

Le **département des Opérations** a pour fonction essentielle de conduire les opérations du CICR sur le terrain en application des décisions arrêtées par l'Assemblée ou, plus généralement, par le Conseil exécutif. Il est divisé en cinq zones géographiques. En outre, il comprend la division des secours et la division médicale, ainsi que les services de la détention et des télécommunications; un autre service d'appui, celui de la liaison avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les gouvernements, a été créé en 1979.

Le rôle du **département de la Doctrine et du Droit** consiste à mener le combat de l'humanité au niveau du droit. Il s'emploie constamment, à cet effet, à développer, réaffirmer et diffuser le droit international humanitaire, en l'adaptant aux circonstances d'un monde en perpétuelle évolution. Pour ce faire, il encourage les Etats à devenir parties aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels, participe à des réunions internationales entrant dans le cadre du développement du droit international public, et en

particulier du droit international humanitaire, organise des séminaires régionaux sur la diffusion et publie des ouvrages à l'intention des enseignants, des forces armées, de la jeunesse et du public en général. Il maintient également un contact étroit avec les autres institutions de la Croix-Rouge Internationale, la Ligue et les Sociétés nationales, et contribue à la diffusion des Principes et idéaux de la Croix-Rouge. Le département de la Doctrine et du Droit comprend trois divisions: Sociétés nationales et doctrine, juridique, diffusion et documentation.

L'Agence centrale de recherches comprend divers services correspondant aux zones géographiques des Opérations: la zone Europe traite des séquelles des deux dernières guerres mondiales, alors que les quatre autres suivent les actions en cours, en étroite collaboration avec les délégués sur le terrain. En 1979, les activités de l'ACR se sont traduites par un accroissement sensible du volume des cas traités. Près de 88 000 plis ont été reçus ou expédiés, contre 82 000 en 1978, ce qui représente une augmentation de 7,5%. En outre, 125 000 noms ont été enregistrés et reportés sur fiches (90 000 en 1978) et plus de 500 000 noms de réfugiés du Sud-Est asiatique lui ont été communiqués pour traitement au fur et à mesure des demandes de recherches. Cet accroissement des activités a conduit l'ACR à introduire dans ses méthodes de travail des moyens techniques modernes, comme l'informatique et le microfilmage.

Au niveau de l'information et des relations publiques, la **Division presse et information**, outre ses activités normales, a développé davantage, en 1979, son action sur le terrain, en particulier dans le cadre des conflits du Kampuchéa et du Nicaragua. En outre, elle a poursuivi en Afrique australe sa campagne d'information lancée à la fin de 1978.

Le **délégué auprès des Organisations internationales** a suivi, comme les années précédentes, les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies et il a eu de nombreux contacts, à New York, dans le cadre de l'action conjointe CICR/UNICEF au Kampuchéa et en Thaïlande.

La gestion des effectifs du CICR, qu'ils soient au siège ou sur le terrain, est dévolue au **département du**

Personnel, dont le dispositif a été restructuré en 1979 avec la création de deux divisions: «recrutement et formation» et «administration du personnel».

Toute l'activité du CICR pose des problèmes financiers aigus qu'il faut résoudre au risque de devoir la remettre en question. Rechercher les fonds nécessaires pour assurer le financement de cette activité est la lourde tâche du **département des Finances et de l'Administration**. En 1979, les résultats dans ce domaine ont été encourageants, mais pas entièrement satisfaisants. Les gouvernements et les Sociétés nationales n'ont pas encore tous réalisé la nécessité d'apporter au CICR des contributions régulières et adaptées à ses activités dans le monde. Signalons, à ce propos, que la Confédération suisse a continué de fournir la contribution la plus importante, soit 14,5 millions de francs suisses, sur un total des recettes de 30,4 millions (sans compter les grandes actions à financement spécial).

* * *

Le bilan d'une activité humanitaire, aussi complet soit-il, ne peut pas refléter complètement la réalité. Les mots et les chiffres ne diront jamais assez la souffrance du blessé qui attend d'être secouru, les yeux sans regard des enfants affamés, les larmes d'une mère qui pleure son fils, — ou la joie d'une autre à qui l'on vient d'apprendre que les êtres chers qu'elle croyait morts sont bien vivants, à des milliers de kilomètres de distance. Ces moments-là, le CICR les vit chaque jour de l'année par l'expérience de ses délégués. Il y trouve le stimulant nécessaire pour poursuivre sa mission, en dépit de la disproportion existant entre les tâches humanitaires qui le sollicitent et les faibles moyens à disposition pour y répondre.

Le CICR est conscient que s'il a pu apporter un peu d'humanité dans les horreurs de la guerre, il le doit à l'appui de la communauté internationale et du monde de la Croix-Rouge. En leur exprimant ici sa gratitude, il formule le vœu que ce soutien continuera de lui être acquis à l'avenir pour lui permettre de remplir ses obligations envers les centaines de milliers de victimes des désastres causés par les hommes.

